

Etat des lieux de l'accueil de l'enfance dans le canton du Valais Premières conclusions

Lancement d'un état des lieux romand de l'accueil de l'enfance

PRo Enfance a organisé une rencontre à Sion le 9 novembre 2016. Une vingtaine de personnes, représentant notamment l'accueil collectif pré et parascolaire et l'accueil en milieu familial, se sont réunies. L'objectif était de définir les principaux atouts, enjeux et obstacles du canton à partir de quatre thématiques : contextes de travail, formations, missions, financements.

En introduction, Nathalie Langenegger Roux, directrice de la HETS et Ecole supérieure domaine social Valais a rappelé les enjeux de l'accueil de l'enfance. L'état des lieux a ensuite été animé par Madame Bernadette Morand-Aymond, facilitatrice indépendante.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'un état des lieux suisse romand de l'accueil de l'enfance qui se déroule sur la période 2016-2019. Cet état des lieux devra contribuer à valoriser les compétences existantes et à renforcer le réseau. Il vise par ailleurs à soutenir une politique publique de l'accueil de l'enfance sur le plan local et national.

PRo Enfance agit de façon subsidiaire aux instances publiques et aux organisations et associations existantes. De ce fait, des possibilités de collaborations sont encore à définir, notamment avec la Commission de la prévention et de la protection de la jeunesse (CLPPJ). Il est par ailleurs aussi prévu d'intégrer à l'état des lieux en cours une étude commanditée par la CLPPJ sur les normes et les directives ainsi que d'autres études.

Une rencontre similaire s'est déroulée dans chaque canton romand. A partir des premières conclusions de cet état des lieux, le Conseil stratégique de PRo Enfance a précisé le 10 novembre 2016 la suite des démarches à mener.

L'Ecole supérieure domaine social Valais ainsi que l'OrTra Valais sont ici vivement remerciées pour leur soutien à cet événement, ainsi que toutes les personnes qui ont contribué à son bon déroulement.

Contexte Valaisan

Le canton du Valais bénéficie d'une [Loi en faveur de la jeunesse](#) et de directives cantonales. Le rôle des communes et la participation du canton sont régis par les art. 32 et 33. Dans le canton, les crèches-UAPE (unité d'accueil pour écoliers) sont regroupées dans un même lieu. En d'autres termes, il n'y a pas de séparation entre le pré et le parascolaire dans les lieux d'accueil.

Le coût pour une place d'accueil est relativement accessible pour les familles et le canton peut compter sur du personnel motivé. Toutefois, pour les participantes et les participants, les politiques et les entreprises méconnaissent encore les métiers de l'accueil de l'enfance en tant que maillon social, économique et pédagogique, ce qui ne favorise pas l'enracinement du secteur d'activité dans le paysage valaisan. Il manque ainsi une reconnaissance du travail mené par les professionnel-le-s, en particulier d'un point de vue salarial.

De manière à répondre à l'évolution de la société, la vision selon laquelle l'accueil de l'enfance répond prioritairement aux besoins de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle doit être dépassée d'un point de vue économique et sociologique. Il est notamment nécessaire de proposer des places répondant aux exigences du travail sur appel ou aux horaires discontinus et de considérer l'accueil en tant que moyen préventif de la paupérisation des familles. A cet effet, il convient de percevoir l'accueil de l'enfance comme un investissement et non comme un coût.

Le transfert de charges entre les différents services du canton a également été souligné. Le domaine de l'accueil est ainsi amené à prendre en charge des enfants en difficultés, sans réels moyens supplémentaires pour leur assurer un suivi adapté et gérer les équipes en conséquence. Pour pallier à ce type de situations, il a été proposé de mettre en place une approche budgétaire cantonale et communale globale.

Les conditions de formation de base, la qualité des formations, les conditions de travail et le travail en réseau sont aussi considérés comme des atouts pour le canton du Valais. Ceux-ci sont à maintenir et à améliorer. Les participantes et les participants souhaiteraient en particulier des passerelles facilitées entre les différents niveaux de formation et un meilleur soutien à la formation continue. Il y a aussi lieu de faire remonter au niveau fédéral les différenciations entre les niveaux de formation : assistant-e-s socio-éducatifs (ASE) de niveau CFC, éducateurs/trices de niveau Ecole supérieure (EDE ES) et de niveau HES (EDE HES) et de se poser la question de la pertinence du statut d'auxiliaire et des attestations fédérales de formation professionnelle (AFP).

Concernant les contextes de travail, il est apparu nécessaire de clarifier les cahiers des charges et les profils du personnel des différentes modalités d'accueil, dont ceux des directions et des responsables pédagogiques. La reconnaissance des postes de remplacement doit, quant à elle, répondre à la pénurie du personnel en la matière. S'ajoutent différentes attentes : la revalorisation de la tâche d'encadrement du personnel ; un appui pédagogique cantonal ; 2/3 de personnel formé et parmi celui-ci un équilibre entre les éducatrices ES et les assistantes socio-éducatives ASE ; une amélioration des espaces intérieurs et extérieurs pour la santé au travail et pour les enfants.

La nécessité d'harmoniser les salaires au niveau cantonal et romand et de parvenir à une CCT ont été très fortement plébiscités. Dans un premier temps, il s'agirait de définir une grille salariale cantonale en rapport avec le niveau de formation. Il serait ainsi réellement possible de s'y référer, notamment pour permettre aux professionnels de progresser dans leur carrière. Les participants relèvent que « les femmes qui travaillent dans ce domaine doivent obtenir des salaires en conséquence, d'autant plus que le secteur rapporte de l'argent et que le domaine permet d'éviter que des parents ne tombent dans la précarité ».

Enjeux, bonnes pratiques et actions possibles

Quels sont les atouts, les obstacles ou les opportunités d'action proposées par les participants concernant les missions, les formations, les systèmes de financement et les contextes de travail ?

Missions

Pour les participantes et les participants, la mission de l'accueil de l'enfance consiste prioritairement à accueillir et à soutenir l'enfant de manière professionnelle, en offrant des prestations de qualité. Par ailleurs, il a été souligné en préambule que l'*accueil* est un métier et ceci pour toutes les formes d'accueil de l'enfance ! L'idée n'est pas d'étatiser le développement de l'enfant. Les attentes exprimées par les parents sont multiples. Certains parents se sentent fatigués du quotidien et sollicitent « simplement » une solution de garde. D'autres veulent tout savoir sur la qualité des prestations.

Atouts

- L'accueil de l'enfance contribue à encourager activement le développement et les apprentissages socio-cognitifs, affectifs et psychomoteurs de l'enfant. Le domaine offre également un soutien à la parentalité et participe à l'équilibre familial.
- L'accueil de l'enfance participe à l'intégration sociale (nouvelles formes familiales, migrants, enfants aux besoins particuliers), à la prévention (dépistage) et à la promotion de la santé. Le champ d'activité joue un rôle social au sein des villes et des villages et contribue aux liens intergénérationnels. Les prestations offertes freinent la paupérisation et l'exclusion.
- Le domaine répond également à une mission socio-économique. Il permet aux parents d'exercer leur profession et de répondre à leurs obligations ou à leurs choix. Il permet aussi de palier aux exigences en matière de flexibilité de travail (travail sur appel, horaires infirmiers, etc.).
- Le champ d'activité forme aussi la relève et assure un suivi pédagogique des professionnels.

Enjeux

- Dépasser d'un point de vue économique et sociologique la vision selon laquelle l'accueil de l'enfance consiste prioritairement à répondre aux besoins de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Une telle représentation de l'accueil concerne davantage les parents que les professionnels. Cela est notamment dû au fait que les parents doivent ou veulent travailler et que l'économie s'appuie sur cette force de travail.
- Faire connaître les métiers de l'accueil en tant que maillon social, économique et pédagogique et devenir des partenaires de l'économie et du monde politique. Des politiques imaginent que tout le monde est capable d'accueillir un enfant (y c. pour répondre aux besoins pédagogiques). Or, l'accueil est un métier. Souvent, les politiques soulignent que les structures coûtent cher, sans tenir compte qu'1 franc investi dans l'accueil rapporte 4 francs. L'accueil de l'enfance constitue un investissement économique et social et non un coût (cf. Esping-Andersen).
- Valoriser le professionnalisme des structures et de son personnel. Il doit être possible de vivre de son métier et donc de son salaire. Les femmes qui travaillent dans ce domaine doivent obtenir des salaires en conséquence, d'autant plus que le secteur rapporte de l'argent et que le domaine permet d'éviter que des parents ne tombent dans précarité. Il s'agit de reconnaître les métiers de l'accueil de l'enfance et de les situer sur le marché économique.
- Faire reconnaître la nécessité de pouvoir réserver des places d'accueil dans les structures pour les parents qui travaillent sur appel ou qui ont des horaires irréguliers.
- Afin d'assurer la relève, faire connaître l'accueil de l'enfance en tant que métier et mettre en exergue le professionnalisme du domaine.

Formations

Atouts

- La qualité des formations et la complémentarité sur le terrain. Il existe une collaboration entre les structures d'accueil et les lieux de formation.
- L'implication des organisations professionnelles, telle que l'Ortra.
- L'Ecole supérieure domaine social Valais, dont l'offre de formation continue.
- Les structures d'accueil valaisannes peuvent compter sur du personnel motivé.
- D'une part, le Canton du Valais peut compter sur des formateurs à la pratique professionnelle formés pour effectuer le suivi des étudiants en formation ; en effet une formation existe depuis de nombreuses années sous forme de CAS PF HES et CAS PF ES. D'autre part, ce travail pédagogique auprès des étudiants est reconnu et rémunéré.
- La complémentarité des formations.

Obstacles

- Il y a trop de niveaux de formation et de révisions au niveau de la loi fédérale.
- Le manque de moyens pour l'encadrement du personnel en formation. Cette tâche est à revaloriser (formation en emploi – tendance à disparaître).
- Il manque la reconnaissance du temps hors enfants pour un travail pédagogique auprès de l'enfant.
- Il manque des entreprises- formatrices faute de soutien financier.

Enjeux

- Faire remonter au niveau fédéral les différenciations entre les niveaux de formation (Assistant-e-s socio-éducatifs ASE de niveau CFC et éducateurs/trices de l'enfance EDE de niveau Ecole supérieure ES).
- Faciliter les passerelles entre les différents niveaux de formation. Parvenir à une reconnaissance de la formation Haute école spécialisée HES (niveau tertiaire) et Ecoles spécialisées ES (niveau secondaire). Les ES doivent pouvoir rejoindre la filière HES. Cela implique d'accroître les échanges institutionnels entre les niveaux de formation secondaire et tertiaire.
- Relayer sur le terrain la pertinence de la formation, en particulier auprès des ASE. Certaines ont intégré l'idée selon laquelle il ne faut pas se former car une ES ou HES coûte trop cher. Or il est nécessaire de se former. La formation n'implique pas simplement un coût. Elle permet de compter sur des personnes compétentes. S'interroger sur les origines de ce discours.

- Maintenir et améliorer le niveau de formation de base pour assurer la relève et la formation continue et ainsi apporter des réponses à l'évolution de la société. Continuer également à former sur le terrain et affiner les collaborations avec l'école et les étudiants.
- Sensibiliser les directions et les communes (employeurs) à la pertinence des formations continues, notamment pour obtenir un soutien financier. Les formations continues sont proposées par les ES et les cantons. Maintenir le niveau de formation continue.
- Faire savoir pourquoi il est important de former des personnes pour s'occuper des enfants. Le contexte professionnel demande une formation.

Tension

- Pour certains, il faut répondre aux besoins de formation des parents de jour afin de professionnaliser l'offre. Pour d'autres, la formation qui existe actuellement est de qualité, obligatoire et reconnue (elle est peut-être trop courte ?). De plus, vu les tarifs pratiqués, il n'est pas envisageable d'exiger les mêmes compétences que pour l'accueil collectif. Il faut par ailleurs laisser la possibilité aux parents de choisir le mode d'accueil.

Financements

Atouts

- Les lois et les directives cantonales – Art. 32-33.
- Le financement cantonal des structures répondant aux critères d'autorisation.
- Le coût relativement accessible pour les familles.

Obstacles

- Peu ou pas d'aide constante au niveau fédéral. Lorsqu'elle existe, elle n'est pas constante.
- Pas de participation des entreprises (économie).
- Peu de soutien politique et changement tous les quatre ans. Les politiques méconnaissent les métiers de l'accueil de l'enfance et la qualité de ces métiers. Le soutien à l'accueil de l'enfance est aussi déterminé par le fait qu'il s'agit de métiers féminins (peu rémunérés, peu incitatifs pour les hommes).
- Il existe des transferts de charges entre les différents services. Ceux-ci se répercutent sur l'accueil de l'enfance. Le domaine est amené à prendre en charge des enfants en difficultés, sans réels moyens supplémentaires pour leur assurer un suivi adapté et gérer les équipes en conséquence. Il y a peu de vision globale entre les différents services et à tous les niveaux des communes et des cantons.

Enjeux

- Conserver les acquis.
- Faire connaître les atouts économiques et sociaux de l'accueil de l'enfance pour une région et pour les entreprises.
- Tendre à une intégration de la petite enfance en tant que service public.
- Proposer une vision plus globale du budget de l'Etat et du fonctionnement des services.

Question ouverte

- Faut-il instaurer un service public de l'accueil de l'enfance sous la même forme que celui de l'école ?

Contextes de travail

Atouts

- La loi cantonale.
- Le travail en réseau pour mener les missions de l'accueil de l'enfance.

Obstacle

- Il manque de personnel de remplacement, faute de reconnaissance de ce statut dans les structures d'accueil.

Enjeux

- Reconnaître des postes de remplaçant dans les structures d'accueil.
- Clarifier les cahiers des charges et des profils (CFC, ES, HES, attestation fédérale de formation professionnelle, AFP, Auxiliaire) pour les différentes modalités d'accueil. Clarifier en particulier les rôles des directions et des responsables pédagogiques.
- Obtenir du temps pédagogique pour les directions d'institution et les responsables pédagogiques. Ces dernières assurent essentiellement le travail administratif et le suivi des équipes.
- Développer un suivi pédagogique au niveau étatique. Le respect des normes n'est pas suffisant. Le poste de la responsable du secteur de l'enfance valaisan est à étoffer afin qu'elle puisse d'avantage s'impliquer sur le terrain pédagogique.
- Harmoniser les salaires au niveau cantonal et romand et parvenir à une Convention collective de travail.
- Obtenir une grille salariale cantonale en rapport avec le niveau de formation sur laquelle il est réellement possible de se référer, notamment afin de permettre aux professionnels de progresser dans leur carrière.
- Assurer pour les institutions 2/3 de personnel formé. Parmi celui-ci, défendre un équilibre entre les éducatrices ES et les assistantes socio-éducatives ASE.
- Maintenir et améliorer les conditions de travail des espaces intérieurs et extérieurs pour les enfants et la santé des professionnels au travail (par ex. ergonomie). Améliorer en particulier l'accès aux espaces extérieurs.

Questions ouvertes

- Faut-il continuer à accepter les auxiliaires ? Se pose aussi la question des attestations fédérales de formation professionnelle (AFP).